

Objet : **Classement des porcs par Image Meater**

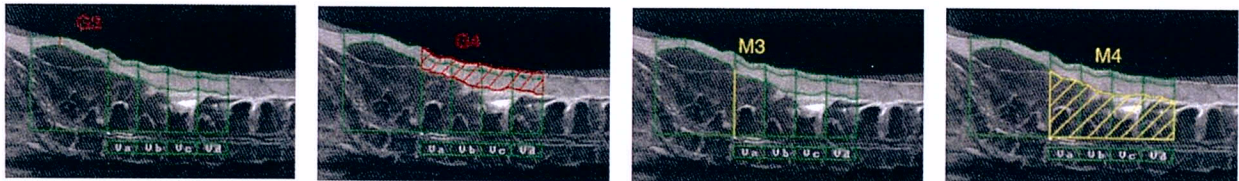
Rennes, le 28 mai 2013

Madame, Monsieur,

Dans le prolongement des orientations définies en CRP Bretagne et avec l'accord des régions signataires de ce courrier, UNIPORC Ouest travaille depuis de nombreux mois à l'évolution des modalités de classement des carcasses. L'objectif est d'aller plus loin dans l'automatisation pour gagner en efficacité et réduire les coûts de fonctionnement.

Ainsi, à compter du 3 juin 2013, le classement des porcs réalisé par UNIPORC Ouest se fera par imagerie avec l'Image Meater. Il s'agit d'une caméra vidéo couplée à un analyseur d'images qui détermine les épaisseurs de gras et de muscle sur les régions lombaires et fessiers de la demi-carcasse. Ce système automatisé remplacera le CGM qui ne sera dorénavant utilisé **que pour les seules** carcasses en observation et dans les petits abattoirs.

Pour déterminer le TMP, une nouvelle équation a été définie, puis validée par le comité de gestion à Bruxelles. Cette équation intègre 2 mesures de gras G3 et G4, et 2 mesures de muscle M3 et M4.



Au niveau du bordereau de pesée-classement, les indicateurs techniques G2 et M2, moyens par sexe, seront remplacés par les valeurs moyennes G3 et M3.

Si le classement peut se traduire par des écarts au niveau de certains élevages, il n'y aura pas d'écart, en moyenne sur l'ensemble de la zone UNIPORC Ouest, entre le classement CGM et Image Meater, et aucun impact sur la plus-value technique moyenne.

La grille de paiement reste à l'identique.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, nos salutations distinguées.

CRP Pays de Loire,  
Le Président  
Jacques LEMAITRE.

ARPPC,  
Le Président  
Yves DEBIEN.

CRP Bretagne,  
Le Président  
Philippe BIZIEN.

ARIP Normande,  
Le Président,  
Xavier TRINCOT.

ARIPORC Centre,  
Le Président  
Eric VAN REMOORTERE.

INTER-PORC,  
Le Président  
Jean-Michel SERRES.